



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal N° 5

Réunion du : lundi 20 septembre 2021

Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire, le Comité de Direction s'est réuni en parti par voie dématérialisée.

Présidence : M. Patrick BEL ABBES

Présents : Mme Béatrice ZIZZI, MM. Thierry BALLAND, Christophe BELLARD (visio), Christophe VIDUSSI (visio), Patrick GRECO (visio), Mehdi AABID, Olivier AMOUREUX (visio), Joël GRISONI,

Excusés : Pierre VALENSI, Gilles CHALVET, Jean-Luc QUEIRAS, René RIOU, Richard PEREIRA, Jean-Maurice VALET, Daniel ROUIT, Oualid KRID, David LUCHARD

Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU, Sébastien JOSEPH, Benjamin SALERNO

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

En application de l'article 3.4.1.1 du Règlement du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, l'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire prise en même temps qu'il est statué sur le fond

1°) Le PV du comité directeur du 17/08/2021 est approuvé

2°) ORDRE DU JOUR :

COMMISSIONS

Le Comité de Direction valide la composition de l'ensemble des Commissions pour la saison sportive 2021/2022 (cf. annexe 1).

ENTENTES

ENTENTES

Le comité de Direction a été alerté par plusieurs clubs qui rencontrent de grandes difficultés pour constituer des équipes de jeunes pour évoluer dans les Championnats U15, U17 et U19 compte tenu des obligations sanitaires qui pèsent sur les enfants de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021.

Dès lors, tenant compte de la crise sanitaire et statuant dans l'intérêt supérieur du Football alpin, le comité de Direction entend ne pas pénaliser pour l'année 2021/2022 les clubs dont l'équipe sénior évolue en D1 et qui ne peuvent présenter une équipe de jeune évoluant à 11.

Ainsi le comité de Direction décide de suspendre pour la saison 2021/2022 l'interdiction qui pèse sur les clubs évoluant en D1 de constituer une entente sur une équipe de jeune afin de répondre à leur obligation d'engager au moins une équipe de Jeunes à 11.

Dès lors une entente est possible dans les catégories U15, U17 ou U 19 alors même que les équipes séniors des clubs concernés évoluent en championnat de D1.

Par ailleurs, ce règlement sera revu lors de l'assemblée générale d'hiver afin de la mettre en conformité avec les règlements généraux de la F.F.F et le Règlement d'Administration Générale de la LMF.

Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., les clubs de CERESTE REILLANNE et BANON ont sollicité une demande d'entente dans la catégorie U17 pour la saison 2021/2022.

Le Comité de Direction donne son accord.

Le Comité de Direction a pris acte de la dénonce d'entente entre le FC CERESTE REILLANNE et l'AS FORCALQUIER dans la catégorie U17

ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Hiver se tiendra le 11 décembre 2021

L'Assemblée Générale d'Été se tiendra le 18 juin 2022

FINALES DES COUPES DES ALPES

Les finales des coupes des Alpes se tiendront le 12 juin 2022 à Gap

40^{EME} ANNIVERSAIRE DU DISTRICT

Un comité de pilotage est créé afin d'organiser le 40^{ème} anniversaire du district en 2023 qui sera composé de : Olivier AMOUREUX, Christophe VIDUSI, Christophe BELLARD, Joël GRISONI, Thierry BALLLAND, Sylvie POIGNET-TESTU, Benjamin SALERNO

JOURNEE DES BENEVOLES LES 6 ET 7/11/2021

Le CD étudie les candidatures.

DEMANDES DES CLUBS

Le club de Beaumont de Pertuis a demandé à s'affilier au district des Alpes afin de faire évoluer une équipe en D3 sénior masculin.

Le Comité de Direction après avoir recueillis l'avis de la Commission des Coupes et Championnats Séniors, émet un avis défavorable.

Le GJMD, sollicite l'autorisation d'utiliser les 2 mutés supplémentaires en U20R.

Le comité de Direction donne son accord

Prochaine réunion sur convocation

Le Président :

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général :

Christophe VIDUSSI

ANNEXE 1

Commission d'Arbitrage

Président : Simon AMZALLAG

Membres : Marc CHIRON

Jean-Paul DARINI

Rémi DELMOTTE

Oualid KRID

Maxime BERSAN

Christophe GERARD

Pierre VALENSI

Halidi SOULE

Sébastien OURS

Joël GRISONI représentant des arbitres à la CDA

Commission Féminine et Féminisation

Présidente : Sophie CHARRUET

Membres : Emilie BORDIGA

Clarisse PANAIAS

Martine BENSO

Maria RIBEIRO DE SUSAN

Frédéric FRANCOU

Commission des Terrains

Président : Guillaume DOMINICI

Membres : Annie GIRAUD

Michel GIRAUD

Jean-Paul DARINI

Daniel FERRANDO

Olivier HERMINE

Bruno RIZZO

Commission des Jeunes

Président : Christophe BELLARD

Membres : Jean-Claude HERNANDEZ

Jean-Claude BARONIAN

Romain SUEL

Arnaud DE MARCHI

Commission CSR

Président : Joël GRISONI

Représentant le Comité de Direction : Jean-Maurice VALLET

Membres : Michel PELLETIER

Halidi SOULE

Commission des Séniors

Président : Medhi AABID

Florian ARENA

Michel CASSE

Francis FRAPPART

Sami OULHACI

Thierry LEROY

Commission Technique

Président : André BODJI

Membres : Christophe BELLARD

BELLARD Théo

BELLARD Christophe

CARREZ Cédric

BARRETO Anthony

BOUVIER Solène

MONFRIN Christophe

FACHTALI Magid

ROUVIER Cyril

MOLINATTI Julien

VIDUSSI Christophe

DEBON Cédric

COINTE Kévin

FRANCOU Frédéric

ARBAUD Julien

CROUHY Yann

Participant : Sébastien JOSEPH CTD PPF et Pierre Yves BERNIER CTD DAP

Commission de Discipline

Président : Thierry BALLAND

Membres : Jean-Louis BENSO

Laurent COURRIEU

Daniel FERRANDO

Joël GRISONI

Grégory KIEFFER

Yves MARCEL

Mohamed MEGUEDMI

Ziane TAHAR

Béatrice ZIZZI

Patrick GRECO

James SANTANA

Miguel BENSAYAH

Claude NAMANE

Instructeur : Sylvie POIGNET-TESTU

Commission Générale d'Appel

Président : Maître Christophe VIDUSSI

Membres : Fabienne YAGOUBI

Marc JULIEN

BARONIAN Jean Claude

Sami OULHACI

Olivier AMOUREUX

Michel GIRAUD

Commission du Statut de l'Arbitrage

Président : Oualid KRID

Membres : Emmanuelle LATIL

Medhi AABID

Sami OULHACI

Marc CHIRON

Commission des Finances

Président : David LUCHARD

Membres : Patrick BEL ABBES

Jean-Luc QUEIRAS

Commission Futsal

Président : FACHTALI Mustafa

Sami OULHACI

Majid FACHTALI

Hermine OLIVIER

Commission Marketing/Partenaires

Président : Olivier AMOUREUX

Patrick BEL ABBES

Thierry BALLAND

Frédéric PELLEGRINI

Football en Milieu Scolaire

Président : Christophe BELLARD

Membres : Pierre-Yves BERNIER CTD DAP

Daniel ROUIT

